TYPE DE DOCUMENT: Communique de Presse
DATE : 18/11/26

COP31: La DGF met en lumière une opération de financement innovante de 433,3 millions d'euros réalisée par la Côte d'Ivoire au service de ses ambitions climatiques.

Le 12 novembre 2026, en marge de la 31e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP31), à Antalya, en Turquie, la Direction Générale des Financements (DGF) a pris part à un panel organisé par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), membre du Groupe de la Banque mondiale, sur le thème « Mobiliser les capitaux privés pour le climat et le développement ».

Représentée par Mme Aïcha Nabintou OUATTARA épouse CAMARA, Conseillère technique du Directeur Général des Financements, la DGF a partagé l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de mobilisation de financements innovants, devant un auditoire composé de représentants d'institutions financières internationales et du secteur privé.

À cette occasion, la DGF a notamment présenté une opération de financement de 433,3 millions d'euros, structurée sous la forme d'un prêt lié à des objectifs de durabilité (Sustainability-Linked Loan), mobilisé par la Côte d'Ivoire auprès de Standard Chartered Bank. Cette opération bénéficie des garanties de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la MIGA, dans le cadre de la plateforme de garanties du Groupe de la Banque mondiale.

Grâce à ce mécanisme de partage des risques, la Côte d'Ivoire a obtenu des conditions financières particulièrement avantageuses, notamment une maturité de 15 ans et un différé d'amortissement de 10 ans, constituant deux records pour les emprunts commerciaux extérieurs du pays. Le coût global du financement est également inférieur d'environ 400 points de base à celui d'un prêt commercial classique comparable.

Au-delà de ses caractéristiques financières, cette opération se distingue par l'intégration d'engagements climatiques mesurables. Le taux d'intérêt est ainsi susceptible d'être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte d'objectifs liés au développement des énergies renouvelables et à la préservation du couvert forestier.

S'appuyant sur cette expérience, la DGF a mis en évidence plusieurs facteurs clés pour la réussite de telles opérations, notamment l'alignement des instruments financiers sur les priorités nationales de développement, la coordination entre les institutions concernées et la transparence dans le suivi des engagements de durabilité. Elle a également rappelé l'importance de privilégier les financements concessionnels lorsqu'ils sont disponibles et de poursuivre la diversification des sources de financement, conformément à la stratégie nationale de gestion de la dette publique.

À travers cette participation, la DGF réaffirme son engagement en faveur de la mobilisation de ressources innovantes et compétitives, contribuant à la réalisation des priorités de développement et des ambitions climatiques de la Côte d'Ivoire, tout en préservant la soutenabilité de la dette publique.